

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Annick Tremblay, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2022-1070 – Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$ est de 16 271.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 638.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2022-1070 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023



---

**Annick Tremblay, greffière**